



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 septembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 septembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors qu'approche la date à laquelle le Conseil de sécurité a demandé au Tribunal pénal international pour le Rwanda de terminer ses travaux, il devient particulièrement impératif de mener les travaux du Tribunal dans le respect des plus hautes normes d'intégrité et d'authenticité et avec efficacité.

Par le passé, mon gouvernement a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que le Tribunal avait recruté, notamment comme membres des équipes assurant la défense des accusés, des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves pendant le génocide qui avait eu lieu en 1994 au Rwanda. Il a déterminé qu'un individu nommé Callixte Gakwaya et 13 autres personnes bien connues des Rwandais comme étant soupçonnés d'actes de génocide étaient actuellement employés par le Tribunal ou l'avaient été jusqu'à très récemment.

Le Gouvernement et le peuple rwandais sont profondément indignés et jugent particulièrement vicieux que des personnes soupçonnées d'actes de génocide travaillent, en quelque qualité que ce soit, dans un tribunal qui, justement, a été créé pour traduire en justice les principaux suspects.

Il est également regrettable que le Tribunal, qui s'employait à améliorer sa mauvaise réputation parmi les Rwandais, se soit révélé incapable de prendre les mesures nécessaires pour se démarquer de ces individus, qui sont soupçonnés d'actes de génocide. La crédibilité du Tribunal s'en trouvant amoindrie au Rwanda, la confiance qu'il inspire aux survivants et aux témoins du génocide s'en trouvera d'autant plus ébranlée.

Mon gouvernement regrette profondément cet état de choses, qui pourrait compliquer l'exécution de la stratégie de fin de mandat, alors même que la communauté internationale attend du Tribunal qu'il travaille avec diligence, en respectant les normes les plus élevées d'intégrité et d'efficacité, afin de terminer ses travaux.

En outre, nous ne doutons guère que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont les contributions obligatoires et volontaires financent le Tribunal, seraient vigoureusement opposés à ce que leurs contributions servent à payer les traitements et autres émoluments de personnes soupçonnées d'actes de génocide.



Enfin, je souhaite réitérer la volonté de mon gouvernement de continuer de coopérer pleinement avec le Tribunal dans l'exécution de ses travaux. Nous espérons sincèrement que cette question pourra être réglée dans les plus brefs délais, afin que le Tribunal puisse regagner la confiance du peuple rwandais.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Rwanda
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Joseph **Nsengimana**
